



Digitalization sponsored
by Thünen-Institut

COMITÉ DES POISSONS DÉMERSAUX (SUD)

Président : Prof. C. Maurin
Rapporteur: M R. Robles

1. Le comité s'est réuni les 26 et 30 septembre. Après avoir ouvert la séance, le président a proposé que M Robles continue à assumer la charge de rapporteur, cette proposition est acceptée par le comité. L'ordre du jour proposé est également accepté. Concernant la liste des membres du comité aucun changement n'a été apporté.
2. Pour ce qui est du rapport administratif, des informations complémentaires ont été données concernant certains laboratoires espagnols, leurs activités seront désormais incluses dans le rapport administratif.
3. Le Président a rappelé les recommandations du Conseil concernant les communications : envoi en temps voulu au secrétariat à Copenhague à fin d'enregistrement, résumé en français et en anglais.
4. Concernant la bibliographie, un net effort a été fait par les pays membres, effort qu'il convient de poursuivre et de développer.
5. L'attention du Comité a été attiré sur divers documents d'intérêt général.

Doc. C.M.1977/A:2; le président a informé les membres du comité de la décision prise par le délégué du Royaume-Uni d'augmenter les récompenses accordées pour les marques de poissons recapturés, et d'en porter le montant à £ 1. Les représentants de différents pays ont indiqué qu'eux même avaient pris des disposition semblables. **Tous les** membres du comité présents ont été d'accord pour adopter un taux au moins égal à environ £ 1 soit \$2 ou 10 FF.

Doc. C.M. 1977/D:10. Le document concernant une proposition de découpage de la sous-aire IX en trois zones, proposition émanant de la délégation portugaise a été discuté. La majorité des membres présents n'a pas cru devoir appuyer cette proposition sans toutefois s'y opposer. Les raisons de cette position sont les suivantes :

les divisions proposées ne correspondent ni à des aires de répartition des poissons, ni à des zones de pêche, les secteurs envisagés présentent des disproportions trop importants dans leur superficie, ils correspondent à des divisions faites en fonctions de frontières, ce qui ne paraît pas souhaitable.

6. Le nombre de communications effectivement présentées a été de 10 (outre le rapport administratif et la revue bibliographique); référence a été donnée à 4 autres communications. Ceci indique une nette augmentation de l'intérêt apporté à l'activité du comité comme le prouvent également le nombre et la qualité des interventions.

A propos des communications concernant le merlu (C.M. Doc. 1977/G:3, G:9 et G:11) l'intérêt de l'étude des nurseries en relation avec l'environnement a été souligné, et l'obtention des données nouvelles sur le stock des côtes espagnoles a été noté avec satisfaction. Il en a été de même pour les données fournies sur la dorade grise et sur la cardine.

On peut également noter deux communications concernant les poissons rejetés qui font suite à la recommandation faite en 1976.

Concernant les communications présentées en référence au comité des poissons demersaux sud et plus spécialement celles ayant trait au merlan bleu, il a été souligné que cette espèce qui était la plus abondante dans les pêches faites par la "Thalassa" sur les talus de Golfe Gascogne de 1965 à 1968 a vu son index d'abondance diminuer dans la proportion de 1 à 300 entre 1968 et 1976, tandis que celui des autres gadoides restaient dans des proportions de 1 à 5.

Pour ce qui est du cours de formation fait à Lowestoft, le Comité a reconnu unanimement sa grande utilité et souhaité qu'il puisse poursuivre son activité.

7. Comme suite à la résolution du Conseil 1976/2:31, le Groupe de Travail sur le merlu s'est réuni à Nantes en novembre-décembre 1976. Le comité a apprécié la qualité du rapport et l'importance du travail effectué, malgré l'insuffisance de certaines données statistiques.

Après une large discussion, le comité a proposé que le groupe se réunisse à nouveau au printemps de 1978 à la Rochelle, et a défini son mandat.

8. Pour ce qui est des espèces pour lesquelles il existe une demande d'information émanant du NEAFC (Res. 1976/4:19), il a été proposé de confier à M. Dardignac le soin de rassembler toutes données utiles sur les espèces suivantes : dorades, cardines, baudroies, sole. En conséquence, il a été recommandé aux membres présents de lui adresser en temps utile tous les éléments dont ils disposent à ce sujet. Il a été convenu qu'il procédera à une synthèse de ces éléments, synthèse qui sera présentée et discutée lors de la prochaine assemblée statutaire. Ceci constituerait le sujet principal de la prochaine réunion du comité si celui-ci subsiste.
9. Un autre sujet de recherche a été choisi: l'étude des relations existantes entre le milieu et la distribution des jeunes merlus.

10. Il a été également convenu de rapprocher les données qui ont été et qui seront fournies par le Groupe de Travail sur le merlu de celles qui seront données pour les divers espèces pêchées en même temps que le merlu **notamment** pour ce qui est des pertes immédiates et des gains à long terme que l'on peut attendre d'une augmentation éventuelle des maillages.

La liste complète des communications sera **donnée** dans le Procès-Verbal de la Réunion 1977.

Le Comité des Poissons démersaux (sud) recommande que

II(1)

Le Groupe de Travail sur le Merlu poursuivra son activité et se réunisse pour 4 jours en mars 1978 à la Rochelle. Son mandat serait le suivant :

- a) déterminer un TAC pour le merlu,
- b) préciser les effets d'un éventuel changement de maillage sur le merlu et sur les autres espèces capturées en même temps que le merlu.

Le Comité des Poissons démersaux (sud) recommande que

- IV (1) tenant compte des demandes faites par le NEAFC, les membres du Comité des poissons démersaux (sud) doivent adresser à M Dardignac, coordonnateur désigné à cet effet, toutes les données disponibles concernant les dorades (Sea Bream), cardines (Megrin), baudroies (Monkfish) et soles pour les sous-régions VIII et IX.

Le Coordonnateur préparera une synthèse des éléments qui, pour la sole, sera présentée à la prochaine réunion du Comité d'Avis sur la Gestion des Pêches et pour les autres espèces sera discutée lors de la 66ème assemblée plénière.